



Évaluation des pratiques innovantes

Sur la base du carnet des prés et des champs électronique, les techniques culturales innovantes inscrites entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année suivante sont évaluées.

Un potentiel de 40 points par hectare de terre assolée peut être obtenu. Le calcul est réalisé sur l'ensemble des terres assolées de l'exploitation engagée. Ce potentiel est réparti en 4 sous-catégories inspirées des piliers de l'agriculture de conservation des sols : l'intensité végétale, la gestion des apports en matière organique, l'intensité du travail du sol et l'appréciation des risques de compaction.

Le système d'évaluation par point permet d'encourager le résultat, sans favoriser une mesure par rapport à l'autre. En fonction du site, chaque agriculteur définit sa meilleure stratégie. Ce système a également l'avantage de laisser à l'agriculteur la possibilité d'innover et de tester de nouvelles techniques culturales.

La contribution est de Fr. 10.- / point et hectare de terre assolée. Ce qui représente au maximum FR. 400.- /ha de terre assolée.

A. L'intensité végétale (10 points)



Principe :

La couverture du sol protège la surface contre l'érosion et la présence de végétaux et de débris végétaux en surface garantissent la nourriture nécessaire à la vie du sol. Ainsi, la **couverture permanente** des sols devra être encouragée par des mesures (exemple : cultures intercalaires courtes). Par ailleurs, la **diversité racinaire** a un impact positif sur la vie du sol, il est donc envisagé des mesures qui encouragent des cultures et/ou des couverts plurispécifiques (exemple : colza avec couvert associé)

Calculs des points :

- Evaluation de la durée de couverture du sol sur 12 mois :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Durée de couverture $\geq 98\%$: 5 points- Entre 95% et 98% : 4 points- Entre 90% et 94.99% : 3 points- Entre 85% et 89.99% : 2 points- Entre 75% et 84.99% : 1 point- $< 75\%$: 0 point |
|--|

- Evaluation du nombre moyen d'espèces présentes par hectare :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- ≥ 3 espèces : 5 points- Entre 2.5 et 2.9 espèces : 4 points- Entre 2 et 2.4 espèces : 3 points- Entre 1.5 et 1.9 espèces : 2 points- Entre 1 et 1.4 : 1 point- < 1 espèce : 0 point |
|--|

Remarques :

- Les couverts gélifs sont considérés comme présents jusqu'au 31 décembre.
- Les sols sont considérés comme non couverts entre la récolte d'une culture et le nouveau semis d'un couvert ou d'une culture.

B. Gestion des apports de matière organique (10 points)



Principe :

Il faut apporter de la matière organique pour faire évoluer la teneur en matière organique des sols.

Calcul des points :

- Type d'amendement organique :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Fumier composté (avec utilisation d'une retourneuse d'andain) – minimum 10 t/ha = 4 points- Compost (type déchets verts) – minimum 10 t/ha= 4 points- BRF = 4 points- Apport des arbres par agroforesterie = 4 points- Résidus couverts végétaux d'interculture (minimum 3 composantes – non broyés) = 4 points- Fumier frais – minimum 15 t/ha= 2 points |
|--|

Si plusieurs apports dans l'année, c'est celui qui apporte le plus de points qui compte. Pas de cumul.

- Température moyenne au moment de l'épandage :

Une température minimum du sol est nécessaire afin que l'activité biologique du sol puisse utiliser la matière organique mise à disposition. Afin de simplifier la compréhension, les températures du sol ont été transposées sur les normes climatologiques. Les périodes d'épandage retenues sont les suivantes :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Epandage en zones de plaine et/ou collines entre le 15 mars et le 15 juin et entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre = 3 points- Epandage en zone de montagne I et II entre le 15 avril et le 30 septembre = 3 points- En dehors de ces dates = 0 point |
|--|

Remarque : une adaptation de ces périodes est possible en fonction des conditions climatiques de l'année. Il s'agirait alors d'un élargissement des périodes pour l'attribution de points. C'est le comité de pilotage Terres Vivantes qui sera compétent pour décider de ces modifications.

- Durée avant l'enfouissement :

Afin d'être mise en valeur par la vie biologique du sol la matière organique apportée doit rester en surface.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Epandage sur culture en place =3 pts- Plus de 1 mois entre l'épandage et le travail du sol = 2 pts- Entré 15j et 1 mois entre l'épandage et le travail du sol = 1 pt- Moins de 15 jours entre l'épandage et le travail du sol = 0 pt |
|---|

C. Intensité du travail du sol (10 points)



Principe :

La réduction du travail du sol, de son intensité est un pilier de l'agriculture de conservation des sols.

Calcul des points :

- Travail du sol :

- Labour > 20 cm y compris = 0pt
- Labour < 20 cm = 1 pt
- Travail du sol sans retournement > 10 cm y compris = 2 pts
- Travail du sol sans retournement < 10 cm = 3 pts
- Travail du sol en bandes (Strip Till, Bandes fraisées) = 4 pts
- Semis Direct ou absence de travail du sol = 5 pts

- Préparation du lit de semence :

- Absence d'outils animés pour la préparation du lit de semence = 5 pts
- 1 seul passage d'outil animé pour la préparation du lit de semence = 2 pts
- 2 ou plus = 0 pt

D. Appréciation des risques de compaction (10 points)



Principe :

La réduction des risques de compaction résulte de la prise en compte d'une combinaison de 4 facteurs :

- Le poids des machines
- Le type de pneumatiques et leur pression de gonflage
- La texture du sol
- L'humidité du sol

L'outil Terranimo (www.terranimoch) développé par HAFL et approuvé par les Offices de l'agriculture et de l'environnement prend en compte l'ensemble de ces paramètres pour établir des scénarios de compaction des sols. Réaliser cette simulation contribue à la sensibilisation de l'agriculteur aux risques de compaction des sols.

Calcul des points :

- Simulations :

Les agriculteurs participants à Terres Vivantes fournissent chaque année les simulations Terranimo de l'ensemble des interventions machines de 5 parcelles de l'exploitation (les 2 parcelles du monitoring + 3 autres parcelles : les 5 parcelles doivent être représentatives de situations différentes de par la culture et/ou le type de sol), ainsi que des photos des machines avec un détail sur chaque pneu qui équipe les machines.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- 1 parcelle entièrement documentée = 1 point <p style="text-align: center;">→ 5 parcelles = maximum 5 points</p> |
|---|

- Evaluation du résultat de la simulation :

Pour chaque parcelle, c'est le résultat de la simulation la moins bien notée qui est prise en compte, puis une moyenne pondérée à la surface est réalisée entre les 5 parcelles. Pour les parcelles dont les simulations n'ont pas été fournies, la note de 0 est attribuée.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Aucun risque de tassement = 5 points- Risque de tassement significatif = 1 point- Attention risque de tassement persistant = 0 point |
|--|